

### **L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de six sociétés de Ginion Group par le groupe Louyet**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 25 février la concentration par laquelle L. Louyet S.A. (ci-après « le groupe Louyet ») envisage de prendre le contrôle exclusif des activités BMW, MINI, Rolls-Royce, McLaren et location de Ginion Group.

Le groupe Louyet exploite six concessions de marques BMW et MINI situées à Charleroi, La Louvière, Mons, Sambreville, Sint-Pieters-Leeuw et Evere.

La transaction concerne les concessions BMW et MINI (situées à Wavre, Waterloo et Overijse), Rolls-Royce (Overijse) et McLaren (Waterloo) de Ginion Group. Le groupe Louyet se porte également acquéreur de Ginion Used Cars, active dans la vente de voitures d'occasion BMW-MINI, et de Ginion Rent, active dans la location de voitures.

Ginion Group exploite également des concessions d'autres marques de voitures qui ne font pas partie du périmètre de la transaction.

Les activités des parties se chevauchent sur les marchés de la vente, de l'entretien et de la réparation des voitures et motos de marque BMW et MINI, ainsi que des services de carrosserie et de la distribution de pièces détachées.

La concentration a été notifiée le 9 février 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Dans sa décision du 25 février 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : +32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).